

PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Isolation thermique





Pour la promotion de l'isolation dans le résidentiel et le tertiaire (hors hébergements de tourisme) sur le territoire de Saint-Barthélemy à compter du 1er janvier 2024

Prime économies d'énergie résidentielle et tertiaire (hors hébergements de tourisme)

Secteurs / Types	Combles / Toitures	Murs
Résidentiel	14 € /m²	8 € /m²
Tertiaire	14 € /m²	8 € /m²



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site edf.gp







